

**AIRE-SUR-L'ADOUR
À DÉCOUVRIR.**

Un toit dédié aux énergies renouvelables



Les hangars de l'aérodrome sont désormais couverts par des panneaux solaires photovoltaïques. (photo DR)

Quand, il y a plusieurs mois, la municipalité aturine a décidé de procéder à la réfection de la toiture des hangars de l'aérodrome, elle s'est posé la question d'une éventuelle installation de panneaux solaires. Et pour mener sa réflexion, elle a fait appel à Enerlandes - une société d'économie mixte locale (SEML), créée par le Conseil général des Landes en décembre 2008 - et dont ce dernier détient 71 % du capital.

Ayant déjà travaillé sur des projets concernant, pour exemples, la caserne des pompiers de Tyrosse, le golf de Moliets ou le magasin Emmaüs de Tarnos, Enerlandes, première société mixte de France dans les énergies renouvelables, a aidé la municipalité à mener à bien ce projet.

101 200 kWh par an

Pour un montant total d'investissement de 525 000 euros, l'ancienne couverture métallique a été enlevée, la face nord de la toiture a été couverte d'un bac acier tandis que la face sud accueille des panneaux solaires monocristallins. Ce dispositif devrait permettre de produire annuellement 101 200 kWh, de manière écologique en utilisant une source d'énergie non fossile, évitant le rejet de CO2.

La convention signée entre la ville d'Aire-sur-l'Adour et Enerlandes prévoit que cette dernière verse une redevance de 1 euro par m2 et par an de la surface de la toiture couverte, et ce pendant 20 ans. Un montage qui a permis à la ville d'économiser des travaux coûteux de réfection en adhérant à une politique de respect de l'environnement.

Cette installation fait partie du programme des visites qui se dérouleront samedi 9 janvier à l'occasion des vœux à la population. Elles débuteront à 16 heures et comprendront, outre l'aérodrome, l'aire de covoiturage, la cathédrale, le lotissement Les Vergers de Chicas, le bâtiment d'arts de la cité scolaire Gaston-Crampe et l'inauguration du bâtiment de l'entreprise Sarrade installé sur la ZAC de Peyres.

Les vœux de la municipalité suivront à 18 heures au centre d'animation.

Auteur : Corinne Oustalet